



Denis JACOB
Secrétaire Général

ALTERNATIVE Police

52 rue Crozatier 75012 PARIS

0142385761

secretariat@alternativepn.fr – www.alternativepn.fr



Paris, le 30 Janvier 2017

LETTRE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2017

Dans le cadre de votre candidature à l'élection présidentielle 2017, je me permets de vous solliciter à propos du thème de la Sécurité dans une période où notre pays est en grave danger et pour lequel tout doit être mis en œuvre pour assurer sa protection. Mais pour ce faire, les policiers doivent disposer de tous les moyens et de tout le soutien nécessaire des pouvoirs publics.

Mais en préambule, permettez-moi de vous présenter succinctement mon organisation syndicale. ALTERNATIVE Police a été créé le 1^{er} septembre 2015 au sein d'Interco CFDT afin de répondre à une forte attente des policiers en matière de syndicalisme. En effet, le système actuel du dialogue social au sein du ministère de l'Intérieur rime plus avec cogestion qu'avec concertation. À ce titre, il subit une défiance totale de la majorité des policiers.

ALTERNATIVE Police a été créé pour se démarquer de cette pratique ambiguë et contestable du syndicalisme. Mon organisation s'inscrit dans une démarche antisystème et lanceur d'alerte. Par exemple dénoncer les avantages accordés aux syndicats, pour avoir validé une réforme ou signé un protocole, sous la forme de mutations ou d'avancements pour leurs cadres syndicaux, militants et autres adhérents en dehors de toutes règles statutaires.

Notre objectif est donc de conduire un syndicalisme vrai, honnête et transparent en totale indépendance du pouvoir politique afin de garder toute l'objectivité et l'impartialité qui s'imposent dans les choix syndicaux au regard des réformes proposées et ce dans le seul intérêt des policiers et de l'institution. Pour autant, ALTERNATIVE Police est également un syndicat affilié à la CFDT qui s'inscrit donc totalement dans un syndicalisme volontariste et réformiste.

Pour ces raisons, j'ai décidé, en accord avec mes instances dirigeantes, de saisir l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle et plus particulièrement ceux qui incarnent l'esprit républicain. Ceux qui, comme vous, sont favorables, d'une part, au débat et au dialogue avec les organisations syndicales sans compromission et reconnaissent toute leur utilité, et d'autre part, qui ne souhaitent pas le démantèlement de la police nationale par son désarmement ou par la dissolution d'unités spécialisées dans la lutte directe contre la délinquance et la criminalité.

Je vous sou mets donc si après une série de thématiques, de suggestions et de remarques pour lesquelles je souhaiterais connaître vos engagements à l'égard des forces de sécurité et plus précisément à l'adresse des policiers nationaux.

Les policiers sont fatigués et lassés. Mais les policiers sont surtout et aussi très en colère.

Comme vous le savez, d'octobre 2016 jusqu'à ce jour, des centaines de policiers ont exprimé leur mécontentement dans la rue à propos d'une politique de sécurité menée depuis des décennies sans prendre en compte leurs attentes et répondre à leurs préoccupations à savoir : l'amélioration des conditions de travail, la protection et la reconnaissance que leur doit l'État.

La Sécurité est une nouvelle fois au cœur du débat de la présidentielle 2017. Au vu des dramatiques événements de ces deux dernières années, il ne saurait en être autrement.

Mais si nous souhaitons tous une police efficace, présente, mobilisée, connue et reconnue de tous, alors il y a une impérieuse nécessité de mettre en œuvre tous les moyens pour que les policiers puissent exercer leur difficile métier, au péril de leur vie, dans des conditions de vie au travail dignes d'une police du 21^{ème} siècle.

Les conditions de travail

- Missions, effectifs et temps de travail

Depuis janvier 2015, le risque d'attentats dans notre pays demeure particulièrement élevé et il le restera malheureusement encore pendant un certain nombre d'années. La mise en place de l'état d'urgence et du plan Vigipirate « Urgence Attentat », mobilisent les forces de sécurité de manière permanente et optimale.

Cette mobilisation perdurera dans le temps car nous le devons à nos concitoyens mais cette mission prioritaire se fait aussi au détriment d'autres missions toutes aussi importantes avec un niveau d'effectifs insuffisant.

Malgré tout, les policiers, fatigués et lassés, continuent d'exercer leurs missions avec professionnalisme et abnégation alors que la grande majorité d'entre eux, gradés et gardiens de la paix, cumulent à ce jour près de 20 millions d'heures supplémentaires sans qu'aucune solution ne soit proposée pour leur restituer sous une forme ou une autre. Et pourtant, il en existe plusieurs dont certaines que nous avons déjà formulées. (Déplafonnement du compte épargne temps, création d'un compte épargne retraite avec transformation des heures en trimestre retraite ou paiement d'une partie).

La pérennisation des 12000 emplois d'Adjoint de Sécurité, alors qu'ils avaient été créés de manière provisoire en 1997 pour une durée de 5 ans (emplois jeunes), nécessiterait la transformation de leur statut en véritable statut de policier et plusieurs pistes existent en la matière :

- La création d'un corps de soutien de catégorie C
- L'intégration dans le corps des gradés et gardiens de la paix de catégorie B qui permettrait de disposer d'un renfort immédiat de policiers supplémentaires, expérimentés et globalement déjà formés, aptes à assurer des missions qu'ils ne sont pas autorisés à accomplir aujourd'hui.

Les policiers sont également amenés à assurer la protection et la surveillance de bâtiments qui ne relèvent pas, ou plus, de missions régaliennes.

La coproduction de sécurité entre les forces de sécurité d'État, des collectivités territoriales et des sociétés de sécurité privées doit conduire à réformer en profondeur la façon que nous avons de concevoir la sécurité et le niveau de prérogatives de chaque acteur. Le projet de loi sur la Sécurité Publique en est d'ailleurs un bon exemple mais il mérite d'être encore plus approfondi.

Enfin, le mille-feuille des unités et des services de police obèrent la mutualisation et la rationalisation des emplois et des missions qui entraînent l'impossibilité aux personnels de bénéficier de leurs repos réguliers, de prétendre à leur stock d'heures supplémentaires et de se reposer pendant la période fixée par les règles européennes en matière de temps de travail (11 heures de repos sur une période de 24h).

Il y a donc une extrême nécessité à réformer les structures et les missions de la police nationale. Les gouvernements successifs et leur administration en parlent depuis 15 ans mais rien ne se fait.

Pour exemple, la mise en œuvre récente d'une réforme des cycles horaires, qui apporte pourtant des avancées sociales importantes pour les policiers en matière de régularité de repos et de vie de famille, se voit contrariée par l'absence de volontarisme de l'administration du Ministère de l'Intérieur à réformer l'organisation des services pour permettre cette réforme.

D'une manière générale, il y a un décalage entre les décisions prises au niveau central et la réalité du terrain.

Mon organisation revendique une Police Nationale dont l'évolution par le biais de réformes nécessaires n'est possible que par une consultation et une concertation des principaux concernés que sont les policiers.

Cela nécessite donc de revoir le mode de management et de gestion en mettant en œuvre une action participative des policiers. Leur expérience et leur connaissance du terrain sont une richesse en idées et en propositions pour adapter la police nationale aux changements de notre société et aux enjeux de Sécurité auquel doit faire face notre pays.

Je souhaiterais donc connaître clairement votre position quant à cette situation.

Programmerez-vous un recrutement supplémentaire de policiers nationaux afin de faire face à la fois aux risques terroristes et à la lutte contre la délinquance et la criminalité ?

Répondrez-vous à cette fatigue et cette lassitude policières par des mesures fortes ?

Quels sont vos propositions ou vos projets sur la question de réformer l'organisation et les structures de la Police Nationale ?

- **Locaux, équipements et matériels**

Les conditions de travail, ce sont aussi les lieux où travaillent les policiers, ainsi que l'équipement et le matériel mis à leur disposition.

Depuis près de vingt ans, les gouvernements successifs, sur pression de certaines organisations syndicales, ont cédé à la facilité de calmer la colère policière récurrente mais toujours présente en accordant des mesures indiciaires et indemnitaires.

Ainsi, la police nationale a connu les protocoles de 2001, 2004, 2008, 2010 et 2016 mais au final le malaise profond n'a jamais été réglé.

Si le déroulement de carrière et les rémunérations restent un sujet majeur pour les policiers, un autre sujet tout aussi majeur les intéresse et pour lequel rien n'a jamais été fait : la rénovation et la réhabilitation de l'immobilier.

Depuis des décennies, le manque d'ambitions budgétaires quant à l'amélioration des locaux dans lesquels travaillent les policiers entraînent une situation catastrophique d'insalubrité et de dangers qu'aucune police moderne n'accepterait.

Il n'est pas rare que nos collègues partagent leur quotidien avec rats et cafards et que l'état des locaux les expose à un danger sanitaire et de sécurité particulièrement grave.

Il est urgent que dès 2017, il y ait véritablement une politique volontariste de moderniser les locaux de police par une loi de programmation financière historique afin que notre pays soit fière de sa police, à la hauteur des défis à relever en ce 21^{ème} siècle.

Cette loi de programmation doit également portée sur la modernisation des équipements, des matériels et des véhicules devenus obsolètes avant même d'avoir été mis à disposition des policiers (réseau informatique par exemple).

Nous sommes régulièrement visités par des polices étrangères comme dernièrement celle des États Unis ou d'Allemagne.

Que peuvent-elles dire à leur retour dans leur pays de la police française si ce n'est que notre police, pourtant réputée comme la meilleure au monde, est une police du 19^{ème} siècle. Je vous citerai l'exemple de la brigade cynophile de Paris dont je me permets de vous joindre la communication que nous avons faite à ce sujet.

- **Réforme de la procédure pénale**

Les conditions de travail ce sont encore les dispositions législatives que les policiers utilisent dans l'exercice de leurs missions et plus particulièrement en matière de police judiciaire.

Ainsi, la réforme de la procédure pénale, dont les mesures reprennent en grande partie les propositions que nous avons pu soumettre aux parlementaires il y a quelques mois, posent néanmoins certaines problématiques et autres difficultés au quotidien pour les policiers.

Face à une procédure judiciaire devenue chronophage, la dématérialisation était indispensable. Pour poursuivre la simplification de cette dernière, il paraît opportun de légiférer afin que les enquêteurs puissent s'orienter vers une procédure orale.

À cet effet, un enregistrement audio-vidéo des auditions (confrontations, dépositions, témoignages et autres seraient privilégiés) et à l'issue un procès-verbal de synthèse seraient une solution efficace tant sur le travail d'enquête que sur le gain de temps.

Notre organisation porte seule depuis le début la revendication de mettre en œuvre une oralisation totale.

Ce type d'audition serait également beaucoup moins inquisiteur que le formalisme actuel notamment pour les victimes.

La simplification de la procédure pénale doit donc être poursuivi afin de limiter son formalisme et de privilégier le fond de l'enquête.

Il est également urgent de procéder à une véritable modernisation des fichiers et réseaux informatique indispensables aux services d'investigation. Le logiciel de rédaction de procédure employé à ce jour (L.R.P.P.N) génère de trop nombreuses coupures de réseaux et conflits.

Aucune sauvegarde du travail en cours n'est réalisée. Ainsi c'est parfois trois ou quatre heures d'auditions qui sont perdues. Réitérer l'audition d'un auteur c'est une perte sur le temps imparti à la garde à vue mais réitérer la déposition d'une victime c'est accentuer son traumatisme.

De la même manière, le logiciel d'interception des communications téléphonique (Passerelle Nationale des Interceptions Judiciaire) commun aux forces de Police et de Gendarmerie présente aussi une faille technique intolérable.

En effet, il est parfois impossible de charger une conversation interceptée ou de devoir attendre trois ou quatre heures afin de l'écouter. Ce facteur n'est pas concevable face à la menace terroriste que nous subissons actuellement, ni même pour l'ensemble des infractions de droit commun nécessitant une interception de ligne téléphonique.

Sur toutes ces difficultés, quelles propositions pourriez-vous formuler dans le cadre de la modernisation des forces de sécurité ?

- Lutte contre le terrorisme

Les derniers événements tragiques que nous avons subis en 2015 et 2016 ont malheureusement démontré la limite de nos services.

Nous souffrons d'un réel manque de transversalité entre les services d'Investigation et du Renseignement. Parmi les terroristes, nombre d'entre eux étaient déjà connus des services de Police et de Justice pour des affaires de droit commun.

Malgré le déni, il existe un cloisonnement entre les Directions d'investigation et du Renseignement. De la même manière, ce cloisonnement existe également en interne au sein d'une même Direction ou Sous-Direction.

Le manque de communication résulte essentiellement d'une compétition entre ces mêmes services, lesquels dépendent de direction différente (Judiciaire, Sécurité Publique et Préfecture de Police de Paris).

Autant de services en compétition et bénéficiant des mêmes critères d'investigation et de saisine ne peut qu'enrayer la lutte contre le terrorisme en particulier mais aussi bien d'autres enquêtes.

Afin d'assurer la transversalité puis la circulation de l'information, d'échapper aux guerres des Polices mais également de mutualiser les effectifs et les moyens, il est indispensable de nous orienter vers une seule et unique Direction de l'Investigation.

De même, la création d'une véritable Direction du Renseignement Territorial (DRT) en lien avec la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI), permettrait également un travail transversal et commun efficace contrairement à aujourd'hui.

Êtes-vous prêt à vous engager dans une véritable réforme de ce type ?

Protection et reconnaissance de l'État

Nous considérons qu'il s'agit d'un devoir de l'État à l'égard des policiers et cela me conduit à vous exposer un sujet douloureux pour les policiers au regard des tristes et dramatiques événements survenus ces dernières années que cela soit en matière terroriste qu'en matière de droit commun comme l'affaire de Viry Châtillon où une tentative d'assassinat sur agent de la force publique a été perpétrée.

Cette affaire a engendré un mouvement de colère des policiers sans précédent comme je l'indique en préambule de ce courrier et cette colère ne se tarit toujours pas.

Si le texte sur la réforme de la légitime défense dans le cadre du projet de loi de la Sécurité Publique est une première avancée en matière de protection juridique que nous sommes en droit d'attendre par l'uniformisation des textes aux policiers, aux gendarmes et aux douaniers, il apparaît que des mesures en matière de reconnaissance, aussi symboliques soient-elles, n'ont fait à ce jour l'objet d'aucune proposition.

Aujourd'hui, la reconnaissance de l'État est malheureusement affichée à titre posthume. Doit-on considéré que notre investissement au péril de notre vie ne peut être reconnu seulement lorsqu'on la perd ?

Cérémonie, remise de médaille, accélération de carrière, mutation, prime sont autant de mesures possibles dont certaines, qui existent à minima, mériteraient d'être développées, augmentées ou réformées comme la prime aux résultats exceptionnels par exemple.

Les policiers sont en colère, ils sont aussi fatigués et lassés avec le sentiment d'être bien seuls sans aucun soutien de leur propre hiérarchie et de leurs élus. Cela fait trop longtemps qu'ils espèrent les réponses à leurs attentes. Malheureusement, elles ne sont toujours pas arrivées, ou que très partiellement, et les policiers expriment aujourd'hui leur désespoir et leur exaspération.

Si des efforts ont été consentis, comme c'est le cas avec les 850 millions d'euros du protocole d'accord d'avril 2016, ils n'ont cependant pas été placés sur les bons choix et n'ont pas mis un terme à la colère, bien au contraire.

Enfin, à l'instar de ce qui est imposé dans le secteur privé, une participation du ministère de l'Intérieur à la protection complémentaire de santé des fonctionnaires de police, très exposés, rappelons-le, à des blessures physiques et psychiques dans le cadre de leurs missions est une mesure de protection et de reconnaissance de l'État à l'adresse de ses agents à laquelle ils seraient très sensibles.

En outre, l'État employeur et prescripteur doit se montrer exemplaire et s'imposer ce qu'il impose aux autres en la matière.

Si vous êtes élu Président de la République, que préconiserez-vous à votre ministre de l'Intérieur pour clairement mettre en œuvre une véritable reconnaissance de l'État aux policiers d'une manière générale et plus particulièrement ceux qui ont fait preuve d'acte de courage et de bravoure ?

Rapport Police/Justice

Comme vous le savez, les rapports entre la police et la justice ont toujours été compliqués mais ces quinze dernières années, de nombreuses décisions de magistrats ont été incomprises, inadaptées voire inacceptables pour des affaires lors desquelles des policiers ont été injustement mis en cause, blessés ou tués.

Le fossé s'est creusé entre les deux institutions alors qu'elles sont toutes les deux un maillon fort et essentiel de la chaîne pénale.

Il est important qu'elles se rapprochent, que les magistrats comprennent les difficultés rencontrées par les policiers et, à l'inverse, que les policiers découvrent le métier compliqué des magistrats.

Nous avons des propositions comme par exemple des stages pratiques à l'occasion de la scolarité des magistrats et des policiers, des échanges et de la pédagogie sur les décisions prises par la justice et surtout que le code pénal puisse être appliqué de manière plus strict et sévère quand les policiers sont touchés dans leur chair.

Nous pensons qu'une réforme profonde est nécessaire et qu'elle doit s'accompagner de moyens humains, matériels et financiers pour répondre à la crise que la Justice connaît tout comme la Police Nationale.

Quelles propositions pourriez-vous présenter pour améliorer ces rapports ?

Le social

- L'action sociale

Enfin, les conditions de travail c'est également l'ambition d'investir pleinement sur les actions sociales en faveur des fonctionnaires de police.

Malheureusement, sur ce sujet, le constat est aussi édifiant que l'exposé que je vous ai fait précédemment. Et pourtant, il existe des possibilités pour donner accès aux policiers à un certain nombre de services.

Pour se faire, un plan de financement ambitieux doit être décidé. C'est le prix de l'investissement à consacrer pour avoir des policiers mobilisés et motivés de tous les instants.

En termes d'action sociale, le ministère de l'Intérieur dispose seulement d'un budget total de 70 millions d'euros pour ses 175000 agents, dont 145000 sont issue du périmètre de la police nationale, chiffres auxquelles il faut ajouter les 90000 retraités, ce qui est largement insuffisant. Parmi ces 70 millions d'euros, près de 6,5 millions sont dédiés à la médecine de prévention et aux actions du service social et ne sont donc pas consacrés à l'action sociale ministérielle.

Malgré de conséquents recrutements en cours, l'action sociale reste à budget constant. À ce jour, un abondement se fait toujours attendre.

Les Budgets Départementaux d'Initiative Locale (BDIL) s'avèrent insuffisants et surtout très inégalitaires selon les départements. La moyenne nationale par agent est de 12,20 euros pour un delta, selon le département d'affectation, allant de 10 à 28 euros.

- La restauration

En ce qui concerne la restauration des fonctionnaires de police, bon nombre n'ont pas accès à une structure de restauration administrative ou inter-administrative (respectivement 45 et 66 établissements de ce type maillent le territoire), ce qui ne permet pas à tous de manger de façon équilibrée et à un coût raisonnable. Je citerai pour exemple le nouveau site des Batignolles pour le Palais de Justice de Paris et la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Paris (DRPJ) dont cette dernière est composée de 1700 agents qui, à ce jour, ne disposent d'aucun lieu de restauration.

L'attribution de titres restaurant pour lesquels une étude est actuellement en cours, ainsi que l'expérimentation du portage de plateaux repas dans les commissariats et postes de police pour ceux exerçant en horaires atypiques serait une solution adaptée au travail atypique des policiers.

De même, dans les villes dotées d'un centre hospitalier, il pourrait être expérimenté la fabrication et le portage de repas dans les commissariats. Dans les villes de plus faible importance, il s'agirait de la mise en place de partenariats avec des traiteurs privés.

Il existe des solutions pour améliorer l'hygiène alimentaire et optimiser les capacités opérationnelles d'agents mieux nourris.

- La garde des enfants

Le travail en horaires décalés ou de nuit, tout comme le fait d'être susceptibles d'être rappelés au service de façon inopinée selon les nécessités de leur service, expose les policiers à de grandes difficultés pour trouver une structure de garde d'enfants ou une assistante maternelle acceptant d'accueillir des enfants la nuit et/ou très tôt le matin.

Et quand bien même ils disposent d'une de ces solutions, le surcoût engendré impacte de façon conséquente leur pouvoir d'achat, à fortiori pour les fonctionnaires en situation monoparentale. Les dispositifs CESU d'aide à la garde d'enfants représentent certes une aide tout à fait louable mais ne compensent pas en totalité le surcoût évoqué supra.

Pour illustrer ces difficultés, nous portons à votre connaissance qu'il n'est pas rare qu'un fonctionnaire prenant son service le matin à 05h00 soit dans l'obligation de confier son enfant la veille au soir à l'assistante maternelle ou bien, dans d'autres cas, il est fréquent que d'autres soient obligés de se réveiller, ainsi que leur enfant, dès 03h30 afin de parcourir un trajet conséquent depuis leur lieu de domicile pour déposer leur enfant à 04h30 chez la nourrice.

Des réseaux tels que Mamhique offrent des solutions intéressantes en termes de garde d'enfants pour les parents travaillant en horaires variables ou atypiques, pour un prix bien plus intéressant que les réservations de berceaux (qui s'échelonnent de 6000 à 12000 euros en moyenne).

Cependant, ces réseaux ont un maillage territorial qui, pour le moment, ne permet pas une couverture homogène de l'ensemble du territoire.

Le développement de structures interministérielles et des liens forts entre les collectivités territoriales et les différentes administrations de l'État ou de la FP hospitalière (exemple, structures de garde d'enfants mutualisées et financées par le ministère de l'Intérieur, la Justice pour les fonctionnaires travaillant dans l'administration pénitentiaire, les collectivités territoriales échelon pour les fonctionnaires qui en sont issus, les structures hospitalières, etc.) paraît être une solution viable.

Cela pourrait se réaliser notamment par le truchement d'une mise à disposition de crédits interministériels spécialement dédiés, à concurrence du nombre d'effectifs respectifs concernés, à la garde des enfants pour les fonctionnaires d'Etat, hospitaliers et territoriaux.

- **Logement**

La politique du logement du ministère de l'intérieur est sans doute, le pan de son action ministérielle qui rencontre le plus de difficultés dans sa mise en œuvre.

Le PTZMI (prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur, pour la région IDF, étendu aux 8 départements limitrophes de la région ainsi qu'aux départements 06, 13, 33, 59, 67 et 69) rencontre certes un certain succès pour les primo-accédant mais les fonctionnaires nouvellement affectés en Ile-de-France, souvent jeunes, célibataires ou depuis peu de temps en ménage optent principalement pour la location. D'autant plus que la majorité d'entre eux aspire à retourner en province, dans leur région d'origine, et reste donc de façon transitoire en région parisienne.

D'autres, font même le choix du célibat géographique. Les loyers exorbitants grèvent le pouvoir d'achat de ces fonctionnaires et les exposent fréquemment à des difficultés financières certaines.

Les policiers travaillant dans Paris intra-muros voient l'offre de logements locatifs proposés par la préfecture de police de Paris fort insuffisante en intra-muros. De plus, les logements proposés sont parfois localisés dans des zones où les policiers se sentent eux-mêmes en insécurité.

Ils sont donc contraints bien souvent de se trouver eux-mêmes une location soit au prix exorbitant du marché soit en s'éloignant en grande couronne, afin de trouver un logement en adéquation avec leur rémunération, pour bénéficier de tarifs plus abordables mais engendrant un important temps de trajet à chaque prise de service.

L'extension du PTZMI à tous les agents du ministère de l'Intérieur ainsi que la mise en place d'une indemnité compensatrice au paiement du loyer seraient deux mesures qui répondraient efficacement aux difficultés des policiers.

Il apparaîtrait judicieux de s'inspirer de ce qui se pratique dans le secteur privé par la dotation de crédits en faveur de l'action sociale calculés sur la base d'un pourcentage de la masse salariale des personnels actifs et des retraités, qui pourrait être de 2,3% afin d'offrir une action sociale digne de ce nom.

Cela aurait le mérite de sanctuariser le budget moyen consacré à chaque agent et de faire face aux affres de l'évolution des effectifs.

La liste n'est malheureusement pas exhaustive mais pour les points que nous soulevons aurez-vous l'ambition de mettre en œuvre une véritable politique sociale avec les moyens financiers y afférents ?

Des réponses que formulerez à l'ensemble des sujets que je viens d'aborder en découlera, ou non, un nouveau dynamisme, une motivation et une mobilisation optimale des policiers. L'État sait pouvoir compter sur un engagement sans faille de ses policiers qui attendent une juste réciprocité à leur égard.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et je reste à votre disposition pour en parler de vive voix si vous le souhaitez.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Denis JACOB

Secrétaire Général